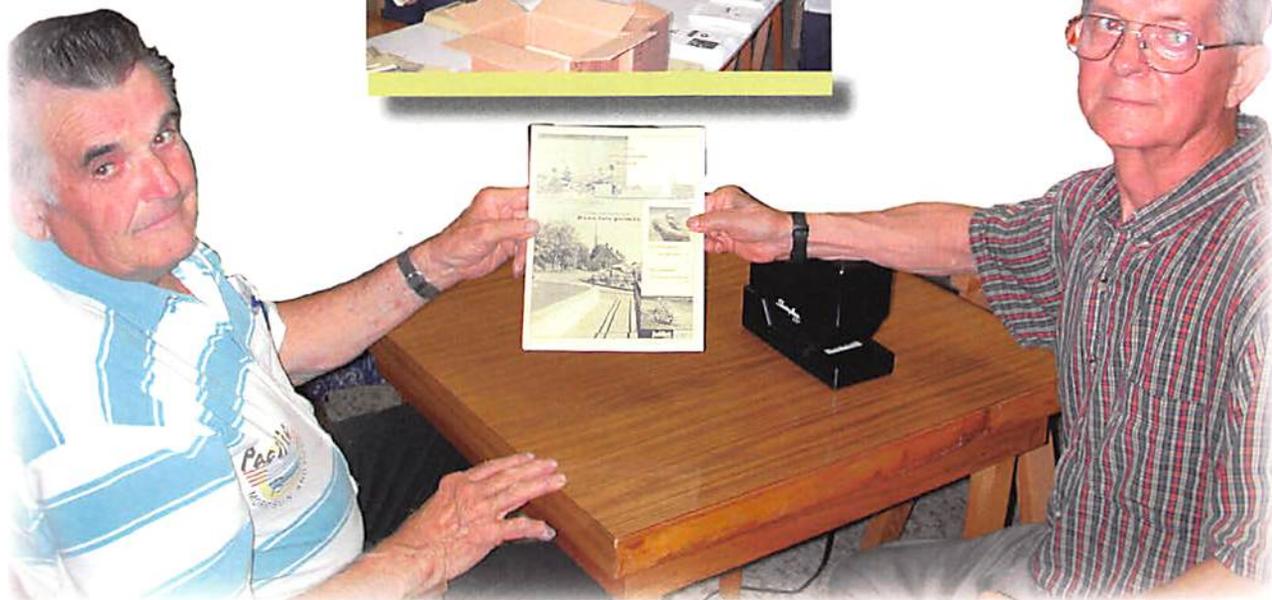


MERCI! À L'ÉQUIPE D'ASSEMBLAGE



En juin dernier, l'équipe de bénévoles responsable de l'assemblage s'est réunie une dernière fois pour vous livrer votre journal de juillet. Désormais, technique oblige, le journal sera livré à l'imprimeur sur support informatique et sera assemblé par ce dernier. Tous ces changements ont occasionné le présent retard de livraison.



C.P. 128
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-2177
courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde 259-2433

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Traitement numérique: Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur 4,00\$ 35,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance..... 911
CLSC Antoine-Rivard248-2572
Feu 911
Municipalité.....259-7228
Centre anti-poison du Québec..... 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266





SOMMAIRE

Ils sont toujours en couple.....	3
Infographiste bénévole recherché	3
Merci pour la fête des jubilaires.....	4
Sébastien Bonneau de retour des J.M.J.....	5
La Caisse vous informe.....	5
Le député Morin vient en aide au CJE	7
Calendrier des activités des Fermières	8-9
Recette des Fermières.....	9
Dîner de l'Âge d'Or.....	9
Chronique les tiques et les puces	10
La communauté chrétienne en action	11
Chronique policière.....	13
Championnat provincial d'athlétisme.....	14
Les Orteils du Sud: Programmation 2005.....	15
Les Débrouillards	16
Pensée positive	17
La formation à distance	17
Cassy	17
Au fil des jours	18
Les Petites annonces.....	19
Baptêmes, mariages et sépulture.....	19
L'Écho municipal.....	20 pages

Ils sont toujours en couple

Une erreur s'est produite dans la liste des couples jubilaires de 55 ans de mariage.

Les couples sont :

- Béragère Tremblay & Raymond Dumas
- Georgette Raby & Jean-Marc Gosselin
- Rolande Roy & Marcel Blais
- Gertrude Breton & Léopold Alaire

Rolande Gamache Laflamme
pour le comité de liturgie

Infographiste bénévole recherché

L'Écho de Saint-François est à la recherche d'un ou d'une infographiste bénévole.

Ce travail est un excellent moyen de faire valoir des compétences, d'acquérir de l'expérience, de se valoriser et de se faire connaître dans un milieu riche en opportunités.

En collaboration avec d'autres bénévoles, la personne devra minimalement s'engager à effectuer la mise en page des 11 numéros de la prochaine année. Le travail doit être effectué sur Mac avec *Creative Suite* de Adobe.

Toute personne intéressée est priée de téléphoner au 248-1211 et demander Raynald ou d'écrire à echosf@globetrotter.net avant le 15 octobre prochain.

Osez relever ce défi, contactez-nous !



VENEZ COMPARER NOS PRIX

Menus du jour
Commandes pour apporter
Réservation jusqu'à 50 personnes

Restaurant: 259-7704



Bière froide
Slush
Essence avec service

Dépanneur: 259-7515

Merci pour cette belle fête des jubilaires

Le dimanche 12 juin dernier avait lieu, en notre église, une célébration spéciale afin de rendre hommage à 24 couples jubilaires présents de 25 ans à 55 ans de mariage.

Ce fut une cérémonie fort appréciée. Nous aimerions réitérer nos félicitations et nos vœux de bonheur à ces jubilaires. Nous aimerions ajouter des mercis bien spéciaux à tous ceux et celles qui ont travaillé à la préparation et au succès de cette belle fête, que ce soit pour la décoration, les textes, etc.

Merci aussi pour les dons en argent reçus pour l'achat des fleurs corsages que nous avons pu offrir à nos couples, soit :

- la Société coopérative agricole de St-François par M. Stéphane Bilodeau;
- la pharmacie Pierre Martin par M. Pierre Martin de St-François.

C'est un geste remarquablement apprécié et un très bel hommage à nos jubilaires.

Le comité de liturgie de la paroisse St-François



BOUCHERIE
Richard
Morin

602, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0



Service d'abattage
Viande de choix
Produits maison
Viandes marinées
pour méchoui et BBQ

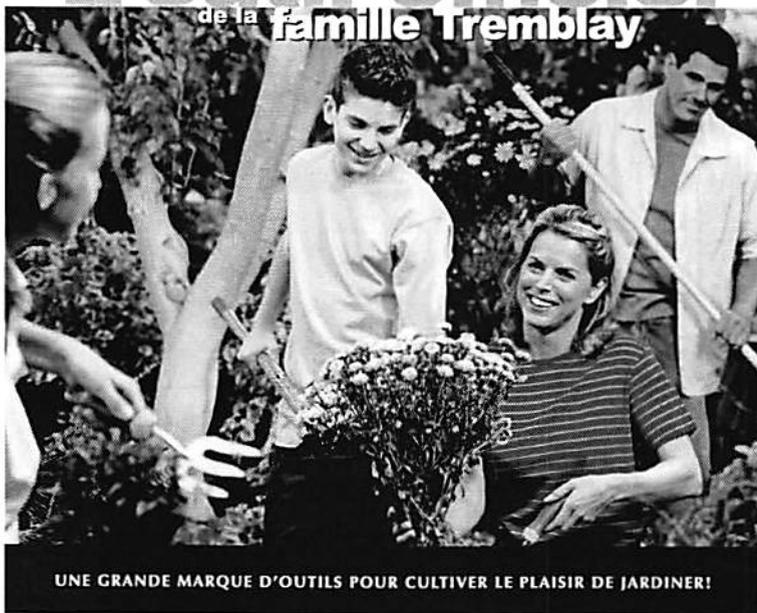
Lundi-Mardi-Mercredi: 8h à 17h30
Jeudi-Vendredi: 8h à 21h
Samedi: 8h à 17h

SPÉCIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES



Garant

L'outil officiel
de la **famille Tremblay**



UNE GRANDE MARQUE D'OUTILS POUR CULTIVER LE PLAISIR DE JARDINER!

Il y a plus de 100 ans, Alphonse et Téléphore Garant apposaient pour la première fois le nom de Garant sur un outil agricole. Depuis, ce geste a été répété des millions de fois sur des milliers de pelles rondes, de râteaux et de cisailles. Le nom de Garant s'est répandu partout au pays pour en faire la marque d'outils les mieux adaptés aux besoins des jardiniers, tant amateurs que professionnels.



L'outil officiel
des Canadiens
depuis 1895

www.garant.com

Sébastien Bonneau de retour des J.M.J.



Malgré le décalage horaire et la fatigue, ma participation aux Journées Mondiales de la Jeunesse (J.M.J.) qui se sont déroulées à Cologne en Allemagne restera à jamais marquée dans ma mémoire. Depuis le 5 août, de la France à l'Allemagne, quatre familles m'ont reçu parmi eux. L'accueil de ces gens était des plus chaleureux. Je me suis fait de nouvelles relations avec des jeunes provenant des diocèses de la Bretagne.

Notre vrai pèlerinage commença officiellement le 16 août. Dès notre levée (5h am), nous devions nous rendre à nos catéchèses ou à des offices. Des visites touristiques et un chemin de Croix comblaient le reste

de nos journées. Chacune d'entre elles nous amenait à marcher de 10 à 15 kilomètres.

L'apogée de ce voyage fût sans nul doute de coucher à la belle étoile par un 12 degrés Celsius le 20 août pour la célébration Eucharistique du lendemain présidée par sa Sainteté. De constater que beaucoup de jeunes ont la ferveur de croire aux mêmes valeurs et à la même religion que moi me permet d'être moins gêné et de m'affirmer davantage dans ma religion.



Un petit crochet par Paris pour Sébastien et le groupe.

Un merci sincère à tous ceux qui m'ont permis de vivre cette belle aventure.

Sébastien Bonneau

La Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud vous informe...

En avril, mai et juin derniers, nos membres qui adhéraient au relevé de compte virtuel couraient la chance de gagner 1 mois d'abonnement à internet gratuit.

Voici donc les noms de nos gagnants:

Nathalie Bernier David Allaire
 Brigitte Blais Daniel Després
 Isabelle Delisle Jean Proulx
 Félicitations!

C'est payant d'utiliser les services automatisés de Desjardins!



Montmagny Volkswagen
 VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

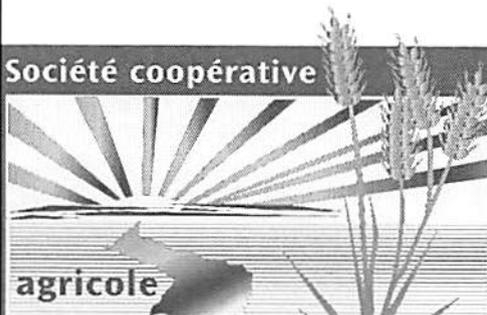
JACQUES DUMONT
 DIRECTEUR DES VENTES

VENTE - OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
 9 HEURES À 21 HEURES



MONTMAGNYVW.COM

160, boul. Taché Ouest, MONTMAGNY (Québec) G5V 3A5
 TÉL.: 418 • 248 • 0057 FAX: 418 • 248 • 2959



Société coopérative
 agricole
 de la Rivière-du-Sud

Quincaillerie - Matériaux - Moulées - Semence - Pesticides

CO-OP C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

34, Chemin Saint-François Ouest
 Saint-François (Québec) G0R 3A0

Courriel: cooprivsud@globetrotter.net
 Site internet: www.cooprds.ca

Tél.: (418) 259-7715 Fax: (418) 259-7717



GARANTIE NATIONALE
Tant que vous êtes propriétaire
de votre véhicule

CARROSSERIE

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation GRATUITE

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e rue, montmagny
Tél.: (418) 248-5622 - Rés.: (418) 248-6072
Fax: (418) 248-7071

PLUS DE 43 ANS D'EXPÉRIENCE

A.F.L.
SERVICES FINANCIERS

Les Assurance Fontaine Lemay & Ass. inc.

Un choix de confiance



Denise Prévost
Souscriptrice

Assurance des partuliers et des entreprises

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
(418) 248-3358



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0
Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725



Norbert Morin accorde une aide financière de 2 500 \$

Le député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire Lau ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Norbert Morin, annonçait cette semaine par communiqué, une contribution financière de 2 500 \$ octroyée au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny dans le cadre de leur 5e campagne de financement annuelle.

Cette recherche de financement permettra à l'organisme d'offrir des services complémentaires aux jeunes âgés entre 16 et 35 ans. Des projets spéciaux seront réalisés en 2005-2006 tels que les Coopératives jeunesse de services, l'activité Place aux jeunes et le projet À vos trousseaux.

« Je suis fier d'être à nouveau partenaire de cette grande campagne de financement. Les projets qui pourront se réaliser grâce à la générosité des gens de la MRC de Montmagny ont tous un but commun : garder nos jeunes chez-nous dans notre milieu de vie ! L'exode des jeunes vers les grands centres représente une problématique défavorable pour l'avenir des régions comme la nôtre. C'est pourquoi j'encourage et je félicite les actions du Carrefour jeunesse-emploi qui permettent à nos jeunes adultes soit de redécouvrir toutes les possibilités et les avantages qu'offre notre milieu, soit de s'épanouir en tant que jeune entrepreneur au sein des Coopératives jeunesse de services », de mentionner le député Norbert Morin.

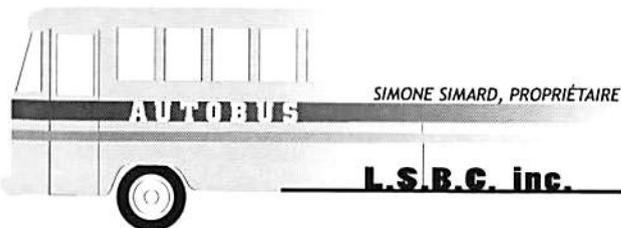
L'objectif total de la campagne de financement est de 22 000 \$. Elle est orchestrée sous la présidence d'honneur de M. Bruno Fournier, un jeune magnymontois qui a fait carrière à l'extérieur de la région pendant quelques années et qui est revenu s'y établir récemment avec sa famille.

Source: Mireille Thibault, attachée politique

Député Norbert Morin

TÉL.: 418 • 259 • 7140
TÉLÉC.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
GOR 3A0



EMBALLAGES

Emballage de protection



Frédéric Jean

Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC GOR 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



Calendrier des activités 2005-2006

Septembre 2005

Le mercredi 14 septembre 2005 à 19 h 30: Reprise des activités
Résumé du congrès provincial
Compte-rendu de la journée d'automne tenue à Saint-François, le 25 août
Votation de la régie interne 2005-2006
Présentation des thèmes des comités
Présentation du programme de l'année

Octobre 2005

Le mercredi 12 octobre 2005 à 19 h 30: Mois du recrutement
Compte-rendu de la journée d'artisanat tenue à Montmagny, le 22 septembre
Rencontre des C.A.L., le 18 octobre 2005 à Saint-Pierre

Présentation des comités
Invité(e) (à déterminer)
Travaux au choix
Dégustation : recette à base de fruits
OLO

Novembre 2005

Le mercredi 9 novembre 2005 à 19 h 30
Messe pour les fermières vivantes et défuntes, le dimanche 6 novembre
Invité(e) en rapport avec les comités
Souignons la Sainte-Catherine
Goûter : échange de recettes
Activité spéciale :
Vente bénéfice «Bazar», le dimanche 13 novembre 2005 de 9 h à 15 h au Centre des loisirs.

Décembre 2005

Le mercredi 14 décembre 2005 à 19 h 30: Activité de Noël
Souper des Fêtes au local
Échange de cadeaux : napperon avec motif de Noël

Janvier 2006

Relâche

Février 2006

Le mercredi 8 février 2006 à 19 h 30: Dégustation : vin et fromages
Souignons la Saint-Valentin
Lecture et adoption des comptes-rendus des comités
Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin



LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

Licence RBQ
8000-1316-58

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

Garantie MAISONS NEUVES APCHQ



Depuis 1990

LES IMPRESSIONS
CREDO INC.

1010, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome
(Québec) G6Z 2Y8
11, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0

Tél. : (418) 839-7207
Télec. : (418) 839-1665
imp.credo@qc.aira.com



impression
Numérique

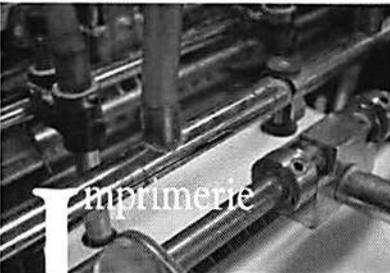
- Centre de photocopies avec ou libre service
- Finissage de documents
- Reproduction de plans
- Reprographie
- Sorties laser, couleur ou noir et blanc
- Transfert sur vêtements, fanions, etc...

Services de finition et encartage



Graphisme

- Affiches
- Brochures
- Calendriers
- Cartes de Noël
- Conception
- Dépliants
- Infographie
- Logos
- Pochettes
- Rapports annuels



Imprimerie

- Cartes d'affaires
- Chèques
- Court ou grand tirage
- Enveloppes
- États de compte
- Factures
- Formulaires en continu
- Impression 1 à 4 couleurs
- Papeterie commerciale

des Fermières

Mars 2006

Le mercredi 8 mars 2006 à 19 h 30

Invité(e)

Travaux inter-cercles

Goûter : trempette de légumes

Avril 2006

Le mercredi 12 avril 2006 à 19 h 30: Temps des sucres

Résumé du C.A.L. du 28 mars 2006

Goûter : à saveur d'érable

Mai 2006

Le mercredi 3 mai 2006 à 19 h 30: Fête des Mères

Exposition locale, activité à déterminer

Invité(e)

Perception de l'abonnement

Congrès régional, le jeudi 11 mai 2006 (lieu à déterminer)

Juin 2006

Le mercredi 14 juin 2006 à 19 h 30 Abonnement et élections

Perception de l'abonnement

Élections

Tirage de fleurs annuelles

Partie récréative

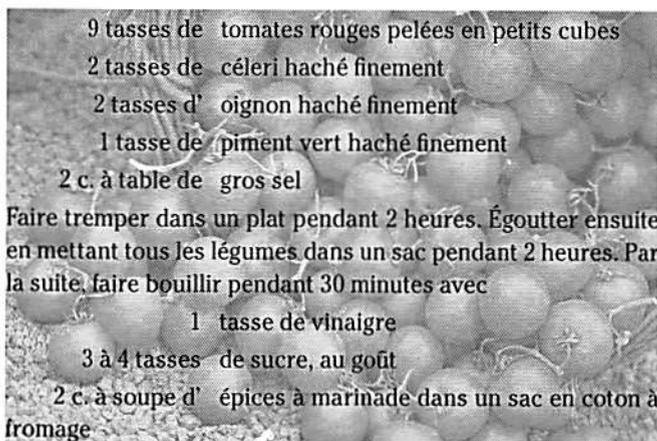
Goûter

Juillet 2006

Congrès provincial en juillet 2006 à Chicoutimi

Recette des Fermières

Ketchup rouge espagnol



Dîner de l'Âge d'Or

Le Club de l'Âge d'Or de Saint-François recommence ses activités par un dîner qui aura lieu le mercredi 21 septembre à 11 h 30 au restaurant L'Arrêt Stop. Coût: 7\$ pour les membres. Réservation avant le 19 septembre aux numéros suivants: 259-7866 ou 259-2433. Bienvenue à tous!

LETRAGE

- COMMERCE, CAMION, TRAILER, ETC.
- VÉHICULE SPORT, AUTO, MOTO, V.T.T., ETC.
- PANCARTE DE FERME, TRACTEUR
- AIR-BRUSH, DESSIN AU PINCEAU

TÉL: (418) 884-4370 FAX: (418) 884-4371

Cliquez à: www.lettragedc.com

JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e avenue
Saint-Raphaël GOR 4C0

TÉL.: 418 243-2074
FAX: 418 243-2157

MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRNSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC GOR 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Vos informations personnelles sont-elles en sécurité ?

par François Faguy

Dans les Tiques et les Puces d'octobre 2004, je vous suggérais de protéger vos informations personnelles afin d'éviter qu'on ne les utilise pour commettre une fraude. Mais qu'en est-il des informations que nous avons confiées à des organismes gouvernementaux et à des grandes entreprises ? Comme conseiller en informatique, j'ai eu l'occasion de constater à maintes reprises l'étendue des **précautions prises** par plusieurs grandes entreprises et organismes gouvernementaux pour protéger les informations personnelles de leurs clients et employés.

Mais il semble que toutes les entreprises n'aient pas autant de sens civique que mes clients. Il y a un peu plus d'un an, l'état de la Californie a adopté une loi obligeant toute entreprise ou organisme gouvernemental d'aviser toutes les personnes concernées en cas de **perte ou de vol** d'informations personnelles. Depuis, **Lexis Nexis**, une entreprise offrant des informations de crédit a perdu un fichier contenant les numéros de sécurité sociale de 300 000 personnes. **Choice Point**, une autre entreprise offrant des informations de crédit, a révélé qu'une organisation criminelle a eu accès aux informations personnelles de plusieurs centaines de milliers de personnes en s'y enregistrant comme institution prêteuse. **Bank of America** a perdu des rubans magnétiques contenant des informations personnelles sur 1,2 millions détenteurs de cartes de crédit. **Ameritrade**, un important courtier en valeurs mobilières a égaré une copie de sécurité contenant les informations personnelles de 200 000 clients. **Time Warner** a perdu des rubans magnétiques contenant les informations personnelles de 600 000 employés et ex-employés. **City Bank** a perdu un coffret contenant des copies de sécurité sur ruban magnétique ; les dossiers de 3,9 millions clients sont à la traîne dans la nature. Toutes ces grandes entreprises que je croyais sérieuses me démontrent qu'elles sont non seulement **mal géré** mais que de plus elles se **moquent** complètement de leurs clients et employés.

Ces incidents nous amènent à réfléchir sur la sécurité de nos informations personnelles et sur ce que nous pourrions faire pour l'améliorer. Tous les pays devraient adopter une loi semblable à celle de l'état de Californie afin de protéger les citoyens contre les fraudeurs et, aussi, contre l'incompétence crasse de certaines entreprises. Il est important qu'une telle loi criminalise non seulement le **vol**, le **recel** et l'**utilisation frauduleuse** d'informations personnelles mais qu'elle criminalise aussi toute **négligence** à protéger les informations détenues par les entreprises et les services gouvernementaux. Les infractions à cette loi devraient être assorties d'amendes substantielles et surtout de peines de **prison** pour les contrevenants et les directeurs des entreprises coupables de négligence. **Écrivez à votre député** pour lui demander qu'une loi soit adoptée avant que nous ne devenions un paradis pour fraudeurs.

Je vous invite à lire les numéros précédents sur mon site Web à l'adresse <http://pages.globetrotter.net/ffaguy> et à me faire parvenir vos commentaires à francois.faguy@caramail.com ou au (418)247-5104.

Tous droits réservés, © 2005, François Faguy.

THÉBERGE AÉRATION



- AÉRATION
- TONTE DE PELOUSE
- DÉCHAUMAGE
- DIVERS PETITS TRAVAUX

INFORMATION

STÉPHANE: 259 • 2769

MARIO: 243 • 3391

Ferme Porasseny inc.

Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc suivie par le P.E.G., P.V.S.P
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: 418 259-2638 Fax: 418 259-2319
Porcherie: 418 243-3222 Cell.: 418 241-3333



les équipements de ferme bonneau

Gilbert Bonneau, président

VENTE ET SERVICE
D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François, comté Montmagny
(Québec) GOR 3A0

Bureau: (418) 259-7735
Garage: (418) 259-7289
Fax: (418) 259-2122



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

La communauté chrétienne en action

Préparation aux sacrements pour l'année 2005-2006

Nous tenons à aviser les familles que la préparation aux sacrements aura lieu en deux temps au cours de la prochaine année. À l'automne, dès le début de septembre, nous nous engagerons dans la préparation au sacrement de la confirmation. La démarche étant assez longue et exigeante pour les personnes coordonnatrices, la préparation aux sacrements du pardon et de l'eucharistie sera reportée en janvier 2006.

L'inscription des jeunes au sacrement de la confirmation aura donc lieu très tôt en septembre. Pour ceux qui pensent s'inscrire à la démarche de catéchèse en vue de la confirmation, il vous faudra prévoir une rencontre de parents le jeudi 15 septembre, à 19h30, à la sacristie. Les modalités d'inscription vous seront communiquées sur place.

À la recherche d'équipements

Pour nos rencontres de catéchèse avec les enfants à la sacristie, nous aurions besoin d'une T.V. et d'un appareil vidéo. Avant d'investir dans des appareils neufs, on se demande si quelqu'un dans la paroisse ne disposerait pas de tels

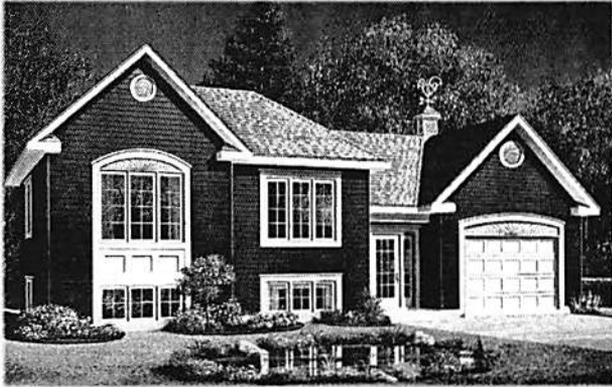
appareils, dont il ne se sert plus et qu'il serait prêt à mettre à la disposition de la Fabrique. Nous vous en serions très reconnaissants. (presbytère: 259-7931)



L'Équipe de formation à la vie chrétienne



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web: www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q.: 2634-7666-98

Le Café du Havre



L'été se prolonge

Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30) ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina - Berthier-sur-Mer

Service jour, soir et samedi
Tél.: 246-3319



POULIOT SERVICE ENR.

Réparation d'appareils de toutes marques: <ul style="list-style-type: none">• réfrigérateur • cuisinière• laveuse • sécheuse• lave-vaisselle • micro-onde	Service de Garantie pour les marques suivantes: <ul style="list-style-type: none">• Amana • Asko • Best • Jenn-Air• Magie Chef • Maytag • Modem-Maid• Sub-Zero • Thermador • Wood
--	--

15, rue Belvédère, Cap St-Ignace, GOR 1H0

Service rapide et courtois depuis plus de 25 ans

Auto
PLACE
MAYNE MÉCANIQUEN

MÉCANIQUE
VENTE DE VÉHICULES
DÉBOSELAGE
PEINTURE
REMORQUAGE

GARAGE
GLOBE B SAMSON

873, rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Qc G0R 4B0
E-mail: ggbsamson@globetrotter.net
Tél.: (418) 248-1422 Fax: (418) 248-7074



FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. Saint-Vallier
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
Tél.: (418) 884-3124

*Arrêtez
de vous retenir!*



**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, chemin St-François Ouest
Saint-François

→ **259-2447**

ROY

**Produits Métalliques Roy
inc.**

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Chronique policière

Ne vous faites pas passer... de la marchandise volée!

Chaque jour, des citoyens et citoyennes se font offrir des biens (téléviseur, magnéscope, appareils audio, etc.) à des prix ridiculement bas.

Dites-vous que si l'on vous offre un appareil-photo d'une valeur de 400 ou 500\$ à un prix minime de 50 ou 75\$, c'est peut-être un piège!

Sachez que si vous encouragez la vente d'objets volés, vous êtes complices d'un acte criminel en vertu de

l'article 354 du Code criminel. En cas de culpabilité, la peine peut aller jusqu'à un emprisonnement de 10 ans.

Voici quelques conseils lors de l'achat d'objets usagés :

- Demandez au vendeur une preuve d'achat (ex.: facture) ou toute autre pièce justificative;
- Vérifiez auprès de votre service policier, à partir du numéro de série, si l'objet a déjà été rapporté volé. Toutefois, les policiers ne peuvent transmettre cette information par téléphone; ils doivent pouvoir examiner le bien. Ils ont, de plus, le pouvoir de le saisir s'il s'agit d'un objet volé;
- Vérifiez si un numéro de série ou un numéro gravé par un burin a été altéré ou rendu illisible;
- Demandez à un marchand qui vend le produit si le prix que l'on vous demande est réaliste;
- Rédigez un petit contrat de vente avec la personne qui vous vend le produit.

Ne soyez pas des consommateurs naïfs et surtout n'encouragez pas la criminalité, cela pourrait se retourner contre vous beaucoup plus vite que vous ne le croyez.



Jean Morin
-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service D'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Super Soir

LOTO
BIÈRE / VIN
JOURNAUX



Épicerie
Agent autorisé de la SAQ
Essence



Mai à Septembre	Nos heures d'ouverture
Dimanche:	8h à 21h
Lundi au Mercredi:	6h30 à 21h
Jeudi et Vendredi:	6h30 à 22h
Samedi:	7h30 à 22h

333, Chemin Saint-François (Québec) G0R 3A0

Tél.: 259-7151

Championnat provincial d'athlétisme
**Belles performances de
 Marie-Philippe et Audrey**

Nous tenons à souligner les performances de 2 jeunes de notre paroisse en athlétisme. Il s'agit de Marie-Philippe Lesieur et d'Audrey Bonneau.

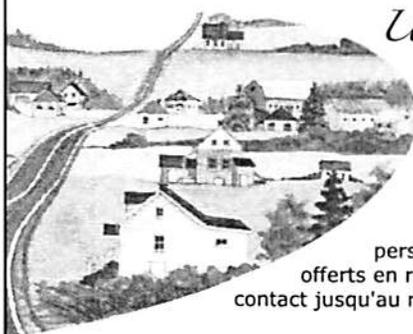
Elles ont réussi à se qualifier pour le Championnat provincial d'athlétisme qui s'est tenu à Saint-Hubert du 24 au 26 juin en représentant la région de Québec/Chaudière-Appalaches.

Marie-Philippe a participé aux préliminaires du 100 mètres chez les cadettes en un temps de 14,00 secondes. Pour sa part, Audrey a atteint les finales chez les benjamines au saut en longueur avec 4,33 mètres pour une septième place, au 80 mètres avec un temps de 11,07 secondes pour une troisième place (médaillée de bronze) et au 150 mètres avec un temps de 20,52 secondes pour une première place (médaillée d'or). Le 4x100 mètres relais lui a permis d'obtenir une quatrième place avec un temps de 54,60 secondes.

Il est également à souligner la participation de Marie-Philippe aux prochains Jeux du Québec.

Bravo à toutes les deux, nous sommes fiers de vous.

**Promutuel Montmagny, un assureur
 au service des gens d'ici**



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



**Richard Galibois, agent
 259-7405**

Assurance

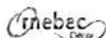
habitation • automobile • commercial • agricole • vie



Pour mieux vous servir, nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h et les samedis et dimanches de 10 à 16h

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

 vous offre une variété d'ornements de parterre tels:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

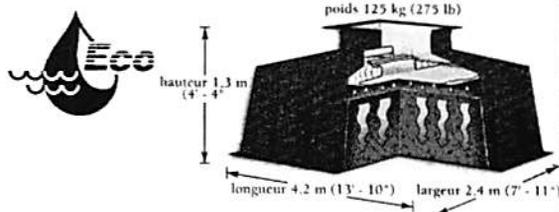
Près de la sortie 369 de l'autoroute 20
 115, rue Principale • St-Pierre
 tél.: 241-5242 / 248-2585
 fax: 241-5248 / 248-8387

n° de license RBQ: 2552 189929



Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



Spécialiste en:

- ✓ excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
 ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Programmation 2005

Les Orteils du Sud
 Club de marche en montagne
www.chez.com/lesorteilsdusud
lenatremlay@hotmail.com

Que tu aimes la performance ou un style «relaxé», c'est tout un privilège de marcher dans la nature! Adhésion gratuite au club. Tu assumes les frais d'entrée aux sites visités et tu partages les coûts de l'essence en covoiturage.

Téléphone au 259-2027 le samedi, une heure avant chaque départ, pour savoir si la randonnée est reportée au dimanche en cas de mauvaise température. Le point de départ est le Parc Olivier-Tremblay.

(F) Facile (I) Intermédiaire (D) Difficile

Samedi	Temps de route	Départ	Temps de marche	Site visité	Commentaires
17-09	3 h	6 h	6 h	Montagnes frontalières, Cantons-de-l'Est Mont Gosford	5\$/auto, 15 km (D) 1 193 m, chien permis *Signalisation lacunaire
24-09	2 h15	6 h	6 h	Sentier national Séneskoupé St-Clément	Gratuit, 17 km (I) Falaises, chutes, passerelle, moulin
1-10	2 h15	5 h	6 h	Parc national de la Mauricie Des deux criques	5\$, 17 km (I) 200 m *Traverse ruisseau à gué
8-10	3 h	6 h	6 h	Le Baluchon, Auberge et Seigneurie Volant, St-Paulin, en Mauricie Chemin des Mouliniers, des Capots blancs, des Embuscades, de la Pinède	4,90\$, 22,5 km (F) Chemin de terre, rivière, champ, traverse en radeau
22-10	1 h	8 h	7 h	Le Montagnard, Lac Beauport Ste-Brigitte-de-Laval	3\$, 20 km (I)
10-15	45 min.	5 h	9 h	Centre de ski de fond de Charlesbourg	10\$ pour le gr, 18 km (I)

Tout le monde en parle...



Brunch
 familiale
 tous les dimanches
 avec
 fondue au
 chocolat à
 volonté!

Déjeuners
 Menu du midi
 Table d'Hôte

 Hébergement
 Restauration
 Réception

195, boul. Blais Est • Berthier sur-Mer
 (418) 259-7514 • 1-866-559-7514
www.moteldelaplage.com





Je célèbre mes efforts

La formation à distance

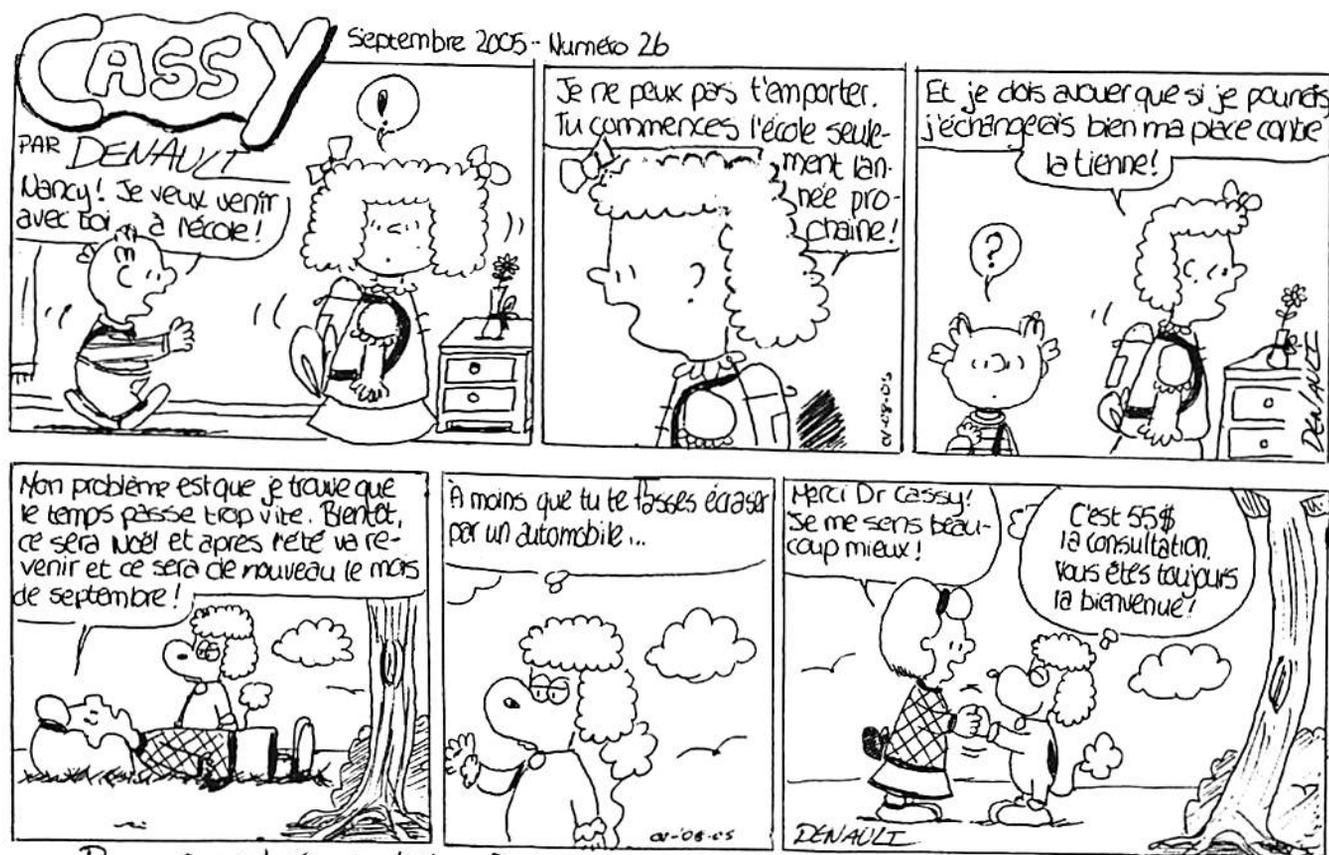
Nous sommes à la veille d'un nouveau départ. Ce jour en l'honneur des travailleurs est chargé de signification. Nous célébrons non seulement les efforts passés, mais aussi les projets qui nous tiennent à cœur et qui prendront forme au cours des prochains mois. Souhaitons-nous une journée paisible, passée avec ceux que nous aimons, à faire des activités qui rassemblent: sports, promenades, préparation et dégustation de bons repas. Laissons de côté querelles et attentes; vivons simplement en laissant parler nos bons sentiments. Et si la solitude est notre lot, allons retrouver quelques amis, solitaires eux aussi. Il se trouve toujours quelqu'un à qui nous pouvons apporter le réconfort de notre présence. Notre plus grande richesse, nous l'augmentons en la partageant.

Je me joins à mes semblables pour célébrer la fin de l'été et le travail accompli. Je mérite bien ça.

Jean Gendron

.....

En alliant souplesse, autonomie et diversité des cours, la formation à distance constitue une option plus que séduisante pour quiconque souhaite améliorer ou poursuivre sa formation malgré ses contraintes personnelles. Grâce à la formation à distance, il est possible de suivre des cours et des programmes d'études au secondaire, au collégial et à l'université. Ces cours et ces programmes sont accessibles quelle que soit la façon dont votre vie quotidienne est organisée et quel que soit votre lieu de résidence. La formation à distance permet à chacun d'étudier à son rythme, aux heures qui lui conviennent, et ce, sans quitter la maison. Pour tout savoir, communiquez avec votre commission scolaire ou parcourez le site Internet du ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport du Québec à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca.



Bonne rentrée scolaire à tous les jeunes de St-François!

2005 *septembre*

Au fil des jours

dimanche

lundi

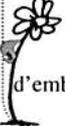
mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

					1	2 Bac bleu 	3
4	5 Fête du travail!	6 Réunion du conseil  Réunion du comité d'embellissement	7	8	9 	10	
11	12	13  Tombée du journal	14 Réunion des Fermières 19h30	15	16 Bac bleu 	17	
18	19	20	21 DÎNER DE L'ÂGE D'OR ARRÊT-STOP 11H30	22	23 	24	
25 Soirée de remise des prix du comité d'embellissement 19h30 Centre des loisirs	26	27	28	29	30 Bac bleu 		



248-0117 / 1 800 463-0117

Fleuriste
Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
GSV 1C8

- ☒ Fleuriste
- ☒ Boutique de décoration
- ☒ Serres et culture-jardin

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce 27 juin 2005 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs François Létourneau, Rénauld Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

POINT MUNICIPAL

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 339 500\$

La municipalité doit refinancer un emprunt de 339 500\$ qui vient à échéance le 4 juillet 2005.

Le billet avait été émis le 4 juillet 2000 et se chiffrait au départ à 395 225\$ à un taux de 6,47%. Ce billet correspond au 2e financement de l'assainissement des eaux usées.

Le Ministère des Finances va procéder à un appel d'offres public pour le refinancement par billets de l'emprunt. Les offres reçues seront ouvertes à leurs bureaux le lundi 27 juin 2005 à 10h00 et les résultats seront transmis à la municipalité dans l'heure qui suit.

Suite à la réception des résultats de l'ouverture des soumissions, la municipalité devra adopter des résolutions pour l'adjudication de l'émission et pour préciser les modalités.

1re résolution

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 339 500\$ par billets en vertu des règlements numéros: 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 (164-1998) au prix de 98.84800 échéant en série 5 ans comme suit:

16 300\$ à 2.60000% le 4 juillet 2006

17 100\$ à 2.65000% le 4 juillet 2007

17 700\$ à 2.90000% le 4 juillet 2008

18 700\$ à 3.10000% le 4 juillet 2009

269 700\$ à 3.50000% le 4 juillet 2010

QUE les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2e résolution

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 339 500\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO POUR UN MONTANT DE

147-1996 4 500\$

157-1997 249 300\$

158-1997 44 400\$

159-1997 (164-1998) 41 300\$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à

long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau,

APPUYÉ par monsieur Rénal Roy,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 4 juillet 2005;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1- 16 300\$

2- 17 100\$

3- 17 700\$

4- 18 700\$

5- 19 400\$

5- 250 300\$

269 700\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 4 juillet 2005) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés précédemment:

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau,

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt heures.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, dir. général

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 juillet 2005, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénal Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 JUIN 2005 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU LUNDI 27 JUIN 2005

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 juin 2005 et du procès-verbal de la séance ajournée du lundi 27 juin 2005 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 juin 2005 et le procès-verbal de la séance ajournée du lundi 27 juin 2005 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES DE JUILLET 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Telus, service bureau, Internet, Garage.....	543,63
Groupe Ultima inc., assurances 15 mai 2005 au 15 mai 2006.....	48 288,00
Yvon Montminy, remb. repas formation espaces clos (pompiers).....	29,05
Daniel Bonneau, remb. repas formation espaces clos (pompiers).....	24,18
Sylvain Lamonde, remb. repas formation espaces clos (pompiers).....	31,00
Ferme A & R Boulet inc., remb. facture	195,80
Claude Morin, remb. frais déplacement 303 km.....	121,20
Conseil de la Culture, inscription soirée remise prix patrimoine.....	25,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 143 km.....	57,20
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 481 km.....	192,40
Gustave Théberge, matériel usagé	40,00
O.M.H. St-François, contribution part 10% déficit selon budget 2005	13 800,00
Jacques Théberge, remb. frais déplacement 630 km.....	252,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 142 km.....	56,80
Ministre Revenu Québec, remise juin 2005.....	6 326,16
Revenu Canada, remise juin 2005.....	3 598,53
CARRA, remise de juin 2005	380,03
La Fabrique, loyer juillet 2005 local bibliothèque.....	166,67
APSAM :	
5 participants cours espaces clos (pompiers et employés municipaux).....	875,00
Béton Montmagny :	
2,75 verges de béton (trottoir) + tête de puisard.....	485,99
Tête de puisard.....	80,52
	566,51
Bureautique Côte Sud :	
Papeterie et papier imprimante	90,96
Contrat photocopieur	76,79
	167,75
Claude Morin, remb. frais déplacement 171 km.....	68,40
Co-Éco, guides d'entretien des pelouses	69,70
Commission scolaire Côte Sud, formation sécurité incendie	869,36

Construction BML, enrobé bitumineux	2 855,48
Débroussaillage J.M.S., fauchage des chemins	2 063,25
Découvrir la Capitale nationale, acompte voyage organisé (Bois de Coulonge) Embellissement	259,50
Distribution A.B.R. :	
Huile équipement.....	292,16
Lame asphalte et dégraisseur.....	545,22
Éco-Centre du Golf :	
Traitement encombrants	54,20
Location conteneur	534,87
Fédération québécoise des Municipalités, facturation Dicom	53,53
Ferme horticole Lajoie :	
Certificat cadeau	50,00
Vivaces.....	93,31
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 508 km.....	203,20
Jocelyne Noël, entretien bureau juin.....	90,00
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	93,51
Lebeau Vitres d'autos, pare-brise camion Mack.....	276,06
L'Écho St-François, publicité juin 2005	385,00
Les Alarmes Clément Pelletier, détecteur de chaleur	130,07
Les Concassés du Cap, collecte mensuelle mai 2005	4 822,42
Les Éditions FD, recueil des lois municipales	87,74
Les Loisirs St-François :	
Contribution municipale	10 000,00
Location salle soirée information	115,00
Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore	2 018,69
Mack Ste-Foy, pieces camion Mack	254,53
MRC de Montmagny, collecte sélective avril 2005	473,96
Pagenet, location téléavertisseurs.....	417,37
Pièces d'autos GGM :	
Pièces paveuse	10,35
Outillage	31,98
Praxair :	
Location bouteille	26,02
Oxygène, électrode	183,30
REM, pièce paveuse.....	18,52
Robert Corbin & Fils inc. :	
Réparation lumière de rue.....	64,99
Achat et installation échangeur d'air Caserne incendie.....	7 304,09
Sani Bleu, location toilette fin de semaine pêche	178,29
Scaphandre autonome, inspection et plein d'air	151,83
Signotech, panneaux signalisation	1 054,25
Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho (extérieur).....	19,33
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers.....	1 360,29
Stéréo Plus :	
Achat cellulaire (responsable des travaux publics)	299,04
Carte Telus	31,06
Thibault Montmagny, réparation camion GMC Sierra	1 118,16
TY Moteurs :	
Plateau tondeuse	1 348,94
Pièce débroussailleuse	35,54
Unibéton, filtre à air usagé + caoutchouc camion Mack.....	296,82

TOTAL..... 116 446,24

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le secrétaire présente au Conseil municipal les honoraires professionnels qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, tous ces comptes concernent la mise aux normes de nos installations pour l'eau potable. Voici l'énumération de chacun de ceux-ci :

- BPR Groupe-Conseil
- Période se terminant le 2005-04-09 30 768,01\$ taxes incluses
- Ce compte a déjà été présenté aux élus
- BPR Groupe-Conseil
- Période se terminant le 2005-04-30 84 655,63\$ taxes incluses
- Ce compte a déjà été présenté aux élus

TOTAL : 115 423,64\$

Est-ce que vous autorisez le secrétaire à payer ces comptes?

Le Conseil municipal demande au secrétaire de ne pas payer BPR Groupe-Conseil immédiatement. Donc, ces comptes vont être représentés au Conseil lors d'une prochaine réunion.

À titre informatif, le secrétaire souligne que tous ces frais d'honoraires (avocats, arpenteurs, notaires et ingénieurs) qui sont présentés au Conseil sont prévus dans le règlement d'emprunt qui concerne strictement les honoraires professionnels (règlement No 194-2003 au montant de 639 500\$ approuvé par le ministre des Affaires municipales le 10 février 2004).

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 199-2005

À la séance régulière du 6 juin 2005, la Municipalité a présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement décrétant l'imposition d'un tarif lorsque le service municipal d'incendie est requis pour :

- prévenir ou combattre un incendie sur un véhicule
- prévenir ou s'occuper de toutes les formes de déversements
- assurer la sécurité publique sur la voie publique

serait présenté pour fin d'approbation.

Une copie du projet de règlement No 199-2005 est remise à chacun des élus.

La copie du projet de règlement No 199-2005 convient telle qu'elle est présentée aux élus. Aussi, sont-ils prêts à adopter le règlement immédiatement.

ATTENDU QUE le service d'incendie de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est requis occasionnellement pour prévenir ou combattre un incendie sur un véhicule, pour prévenir ou s'occuper de toutes formes de déversements ou encore pour assurer la sécurité publique sur le réseau routier municipal et provincial;

ATTENDU QUE la Loi permet à une municipalité de décréter par règlement un tarif pour les sorties du service incendie énumérées dans le premier «ATTENDU QUE»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du lundi 6 juin 2005;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le règlement No 199-2005 soit adopté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENTS DE CETTE MUNICIPALITÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de règlement décrétant l'imposition et la perception d'un tarif lorsque le service municipal d'incendie est requis pour prévenir ou combattre un incendie sur un véhicule, pour prévenir ou s'occuper de toutes formes de déversements ou encore pour assurer la sécurité publique sur le réseau routier municipal et provincial.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but de décréter que lorsque le service d'incendie de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un ou plusieurs véhicules automobiles ou autres, pour s'occuper de toutes les formes de déversements possibles occasionnés par le ou les véhicules impliqués et pour maintenir la sécurité publique sur une voie publique ou un terrain privé alors le ou les propriétaires dudit ou desdits véhicule(s) sera (seront) assujetti(s) à un tarif de compensation.

ARTICLE 3

Le tarif de compensation sera payable par le propriétaire du véhicule même si ce n'est pas lui qui a demandé le service d'incendie.

ARTICLE 4

Le tarif de compensation s'applique à tous les propriétaires de véhicules automobiles ou autres, sauf s'il habite la municipalité fournissant le service incendie ou s'il est contribuable ou paie des taxes à la municipalité.

ARTICLE 5

Le tarif d'imposition sera celui en vigueur lors de l'utilisation du service des incendies et sera imposé par la municipalité, par une résolution à cet effet qui pourra être révisée suivant le besoin.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 108-1989

Le secrétaire municipal suggère au Conseil municipal d'annuler le règlement No 108-1989 afin d'éviter toute confusion. Le règlement No 108-1989 va être remplacé par le règlement No 199-2005 qui décrète un tarif lorsque le service municipal d'incendie est requis.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal décide d'abroger le règlement numéro 108-1989 afin d'éviter toute confusion possible avec le règlement numéro 199-2005.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DEMANDÉ PAR L'O.M.H. DE ST-FRANÇOIS

Le directeur général de l'O.M.H. de St-François, monsieur Clermont Rousseau, veut changer toutes les fenêtres des logements-familles (20 au total). Pour réaliser le tout, le directeur de l'Office a demandé un budget supplémentaire à la Société d'Habitation du Québec de l'ordre de 100 000\$. Ce dernier a été accepté. D'ailleurs, cette demande de budget additionnel avait été entérinée par la Municipalité qui participe dans une proportion de 10%.

Des soumissions ont été demandées et la plus basse est sortie à 187 000\$. Le directeur va redemander à la Société d'augmenter son budget additionnel. Est-ce que la Municipalité accepte encore de

contribuer à 10% pour un budget non plus de 100 000\$ mais qui va ressembler beaucoup plus à un budget de près de 200 000\$?

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse parmi les six (6) reçues s'élève à 187 000\$ pour le remplacement des fenêtres des vingt (20) logements-familles, à l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le directeur-gérant, monsieur Clermont Rousseau, a déposé à la Société d'Habitation du Québec une demande de budget supplémentaire pour couvrir les frais additionnels à la suite du résultat de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de budget supplémentaire adressée à la SHQ a été approuvée par résolution par le Conseil d'administration de l'O.M.H. de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de budget additionnelle de l'O.M.H. doit être entérinée également par la Municipalité parce qu'elle contribue au déficit de l'O.M.H. dans une proportion de 10%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de budget supplémentaire présentée par l'O.M.H. de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à la Société d'Habitation du Québec suite au résultat de l'appel d'offres.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RECYCLABLES

Au mois d'octobre 2004, une pétition avait été déposée au Conseil municipal pour que la fréquence de la collecte des vidanges non recyclables soit augmentée. Présentement, la collecte est aux 15 jours. On demande si elle pourrait être faite à toutes les semaines pendant la période estivale, soit de mai à octobre inclusivement.

Les vidanges non recyclables ramassées à tous les 15 jours dégagent des odeurs désagréables à proximité des résidences et des patios.

Le secrétaire remet aux élus les scénarios de coûts qui avaient été présentés par les Concassés du Cap lors de l'obtention du contrat de transport et de collecte des matières résiduelles recyclables et non recyclables à l'automne 2002. À titre informatif, le secrétaire rappelle que ledit contrat se termine le 31 décembre 2006.

Le Conseil a regardé attentivement quels seraient les coûts additionnels si on augmentait la fréquence de la collecte des matières résiduelles non recyclables (vidanges dans le bac vert). Actuellement, il en coûte à la Municipalité 27 450,72\$ par année. Si on faisait la collecte à toutes les semaines, il en coûterait 60 438,74\$ et à toutes les semaines entre le 1er mai et le 31 octobre, il en coûterait 44 066,08\$.

Si on ramène ces chiffres par résidence, ça signifie les augmentations suivantes :

1 fois par 15 jours	1 fois par semaine	1 fois par semaine entre mai et octobre
37,00\$	82,00\$	60,00\$

Donc, comme vous voyez, ça représente une augmentation substantielle. Aussi, le Conseil municipal décide pour l'instant de ne pas changer la fréquence de la collecte des matières résiduelles non recyclables. Avec la construction de l'usine de filtration pour l'eau potable qui va se réaliser cette année et au début de l'an prochain, le Conseil ne veut pas ajouter d'autres coûts de services additionnels aux contribuables.

Pour ceux qui sont aux prises avec un problème de senteur ou d'espace, peut-être qu'une meilleure gestion de vos vidanges permettrait d'atténuer ces désagréments. Par exemple, l'achat de bacs verts additionnels si vous êtes à l'étroit. Pour les odeurs, n'envoyez pas vos vidanges directement dans le bac, mettez-les dans des sacs bien fermés avant de les déposer dans celui-ci et refermez bien le couvert. Ainsi, le problème d'odeur sera grandement diminué.

RÉSOLUTION D'APPROBATION DE L'ADDENDA CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE INFRASTRUCTURES-QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a demandé à Infrastructures-Québec de hausser sa subvention en fonction du nouveau coût des travaux pour la mise aux normes de ses installations d'eau potable. Comme il avait été signalé à la séance régulière du 6 juin dernier, Infrastructures-Québec a accepté d'augmenter sa subvention à :

Nouveau coût total du projet accepté	9 061 000\$
Nouvelle subvention totale allouée	4 530 500\$
Ancien coût total du projet accepté	7 601 448\$
Ancienne subvention totale allouée	3 800 724\$
Donc, la subvention a été augmentée de :	729 776\$

Devant ce changement, le programme Infrastructures-Québec a envoyé un addenda au protocole d'entente qui doit être signé par les personnes désignées par la Municipalité

Programme Infrastructures-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a obtenu une subvention pour la réalisation du projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre», en vertu du programme Infrastructures-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a finalisé toutes les étapes d'élaboration des plans et devis, d'approbation d'un règlement d'emprunt, d'acquisition de terrain et de servitudes, d'autorisation de la CPTAQ, si requise, d'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), etc. et d'adjudication des contrats avec le(s) entrepreneur(s) mandaté(s) pour l'exécution des travaux faisant l'objet de la subvention;

CONSIDÉRANT QU'une copie de toutes les autorisations applicables au projet a été transmise avant le 1er septembre 2005 à la direction générale d'Infrastructures-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre» implique la construction d'une usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'Infrastructures-Québec accepte de prolonger exceptionnellement la «date de fin des travaux» fixée dans le cadre du projet au 30 juin 2006 pour tenir compte des délais de livraison des équipements de procédés de traitement et de la mise en route de l'usine, conformément à la lettre transmise le 22 juin 2005 à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il convient de respecter les délais impartis au programme Infrastructures-Québec qui tire à sa fin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à Infrastructures-Québec de prolonger la «date de fin des travaux» relatifs au projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre» au 30 juin 2006;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à respecter les délais impartis au programme Infrastructures-Québec, soit :

- débiter les travaux relatifs au projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre» d'ici le 1er septembre 2005;

- assumer entièrement toutes les dépenses relatives aux travaux admissibles encourues après le 30 juin 2006, le cas échéant;

- déposer trimestriellement à la direction générale d'Infrastructures-Québec, à compter du

premier trimestre suivant le début de l'exécution des travaux jusqu'au plus tard le 30 septembre 2006, des réclamations de dépenses en vue du remboursement de la quote-part gouvernementale par l'organisme;

QUE monsieur Pierre Jean, Maire et monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, l'addenda au protocole d'entente ayant pour objet de modifier la «date de fin des travaux» du projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre» subventionné en vertu du programme Infrastructures-Québec au 30 juin 2006, et de confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les délais impartis au programme.

DÉBUT OFFICIEL DE GESTECH ENVIRONNEMENT

Le secrétaire s'informe au Conseil quand il compte faire débiter «Gestech Environnement» pour l'eau potable.

Le Conseil municipal demande au secrétaire de rejoindre monsieur Frédéric Bertrand de «Gestech Environnement» et de lui faire part des étapes réalisées et de celles à venir concernant notre projet de mise aux normes des installations d'eau potable.

À priori, le Conseil municipal aimerait que Gestech Environnement commence son contrat avec la Municipalité au début de septembre 2005 afin qu'il puisse bien suivre toutes les étapes de la construction de l'usine de filtration.

FORMATION PRÉALABLE DES PRÉPOSÉS À L'AQUEDUC

Dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les réseaux municipaux offert par Emploi-Québec, il y a différents profils de formation. Pour l'opération de la future usine de filtration, il n'y a pas de problèmes parce que les gens qui vont s'en occuper ont déjà la formation requise.

Par contre, quand vient le temps de réparer des bris d'aqueduc, les gens doivent avoir suivi le profil de cours «Préposés à l'aqueduc (P6B)». Cette formation se veut obligatoire et le responsable des travaux publics est tenu de la suivre. C'est un cours d'une durée de 56 heures échelonné sur 8 jours. Ça va se donner à Ste-Marie-de-Beauce et le coût d'inscription est de 1 220\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics est tenu de suivre le cours «Préposés à l'aqueduc (P6B)» pour avoir le droit de réparer des bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est donnée dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les réseaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'inscrire son responsable des travaux publics, monsieur Claude Morin, à la formation «Préposés à l'aqueduc (P6B)» car elle sera obligatoire pour réparer des bris d'aqueduc et tous autres travaux reliés de près ou de loin à l'eau potable.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

À compter du 7 juin 2005, la direction régionale du ministère de l'Environnement va faire parvenir à la Municipalité une copie de l'ensemble des certificats d'autorisation délivrés pour les lieux d'élevage porcin. De même, les accusés réception des avis de projet relativement aux lieux porcins déposés après cette date vont nous être transmis. Évidemment, les projets visés par ces documents n'impliquent pas forcément que ces derniers soient soumis à une consultation publique. Toutefois, en les conservant dans nos dossiers, ça va nous permettre de faire un historique des interventions du ministère.

Une copie de la lettre est remise à chacun des élus.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
(À TITRE INFORMATIF)

La ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, informe qu'elle reconduit la subvention de 78 831\$ pour l'année 2005 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. 60% de cette subvention sera versée vers le 15 juillet 2005. Le solde de cette aide financière sera remis vers le 30 septembre 2005.

RÉSOLUTION D'APPUI

Le député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, monsieur Paul Crête, invite la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à donner son appui aux travailleurs de l'usine de Bombardier à Ville de La Pocatière.

Il faut éviter la délocalisation de 300 emplois de l'usine, de La Pocatière vers le Mexique. Les employés de l'usine de La Pocatière ont bien servi Bombardier depuis plusieurs décennies et il est dans notre intérêt à tous de maintenir ces emplois dans la région.

Le député a obtenu que le Gouvernement fédéral et la compagnie se rencontrent afin de mettre les programmes en recherche et développement à contribution pour la mise au point de nouvelles technologies d'assemblage, entre autres.

Cette demande de résolution d'appui fait suite à un article paru dans le journal «Le Soleil» du 4 juillet 2005.

CONSIDÉRANT QUE les employés de l'usine de La Pocatière ont toujours bien servi Bombardier depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'usine Bombardier est le cœur de la Ville de La Pocatière et qu'une délocalisation de 300 emplois vers le Mexique serait très néfaste pour l'économie locale et régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son appui total aux employés de l'usine de Bombardier menacés de voir leurs emplois déplacés dans un autre pays;

QUE des démarches soient entreprises par tous les paliers de Gouvernement et ce, dans les plus brefs délais afin de tout mettre en œuvre pour trouver une ou des solutions qui pourraient permettre de maintenir ces emplois dans la région.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et trente-deux minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1er août 2005, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 JUILLET 2005

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juillet 2005 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juillet 2005 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES D'AOÛT 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Hydro-Québec, éclairage public juin 2005	585,24
Telus, service bureau, Internet, garage, service incendie.....	491,92
Hydro-Québec, feux clignotants école.....	31,86
Régie inter Anse-à-Gilles, enfouissement ordures juin 2005	2 940,50
Commission scolaire Côte-du-Sud, formation module 3.....	344,81
Postes Canada, envoi circulaires (5)	268,05
Casse-croûte chez Mike, frais repas intervention pompiers (4/07/2005).....	63,25
Les Concassés du Cap, collecte mensuelle + containers	5 403,30
Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 536 km.....	214,40
Soc. Canadienne des Postes, envoi colis.....	5,58
Claude Morin, remb. frais déplacement 325 km.....	130,00
Transport Thibodeau inc., transport cola	510,71
Michel Blais, peinture camion Mack	565,00
Telus Mobilité, service cellulaire	29,73
Claude Morin, remb. frais déplacement 234 km.....	93,60
BPR Groupe-conseil, honoraires professionnels dans le projet de	

la mise aux normes des installations d'eau potable.....	115 423,64
Ministre Revenu Québec, remise juillet 2005	5 630,47
Revenu Canada, remise juillet 2005	3 269,53
CARRA, remise de juillet 2005.....	380,03
La Fabrique, loyer août 2005 local bibliothèque	166,67
Béton Montmagny, 8 pi tuyau pour ponceau	423,29
Bureautique Côte-sud, contrat photocopieur	132,06
Construction B.M.L. :	
107,60 t.m. asphalte à 55\$/t.m.....	6 807,18
52,41 t.m. asphalte à 44\$/t.m.....	2 652,52
Construction SRB, sciage trottoirs.....	1 281,41
Entretien ménager D. Paquet, matériel d'entretien	178,92
Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles et main-d'œuvre	3 749,95
FQM, facturation Dicom.....	53,52
Hydro-Québec, électricité:	
Garage municipal.....	275,69
Enseigne 4-chemins.....	29,78
Caserne incendie.....	276,60
Ass. Eaux Morigeau	209,22
Parc Morigeau.....	54,62
Poste Chloration	112,92
Jacques Campagna, 22 piquets cèdre.....	66,00
Jacques Thibault, vérification annuelle camion incendie.....	345,08
Jocelyne Noël, entretien bureau juillet.....	105,00
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyses eaux usées, eau potable	677,50
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage salopettes	69,22
L'Écho St-François, publicité juillet 2005	490,00
Les Automobiles Chabot, pièces camion Mack.....	390,41
Les Constructions H.D.F., service tamiseur + opérateur	5 524,20
Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore	2 137,73
Martin Mercier, location compacteur (18½ hrs à 90,50\$/hre)	1 925,81
Martin Simard Transport, 1 heure camion 10 roues	68,29
Martineau Express, transport colis.....	37,27
McAsphalt, émulsion (cola asphalte).....	1 037,53
MRC :	
Collecte sélective mai + crédit.....	444,78
Mutations janvier à juin 2005	78,00
Matériel sécurité incendie.....	128,47
Collecte sélective juin.....	495,24
Pamphile Blais, poser enduit sur le toit du Pav. Bédard	747,66
Pétrole JMB, 1 700,7 litres diesel à .8320	1 627,58
Philius Blais & Fils enr :	
Rehaussement du chemin de la Montée les Prairies.....	2 191,26
8 verges terre tamisée à 11\$/verge.....	101,22
Pièces d'auto G.G.M., pièces camion Mack.....	53,66
Réal Huot, matériel égout	2 739,23
Recyclage Granutech inc., récupération et recyclage pneus non standards.....	318,91
Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement ordures juin	1 176,25
Signotech, panneaux signalisation	264,65
Soc. Coop. Agr. Riv.-Sud, matériel divers	
Service incendie.....	298,75
Société de Conservation du Patrimoine.....	177,86

Voirie	454,39	931,00
Stereo Plus, étui cellulaire (Claude).....		34,50
TY Moteurs, pièce débroussailleuse		61,57
Ultra Dépanneur, essence :		
Voirie	137,23	
Service incendie.....	147,58	284,81
Unibéton, 10,21 t.m. de pierre à 13,50\$/t.m.		158,55
Yves Laflamme, remb. frais déplacement.....		64,00
TOTAL :		177 561,35

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le directeur général présente au Conseil municipal les honoraires professionnels qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, tous ces comptes concernent la mise aux normes de nos installations pour l'eau potable. Voici l'énumération de chacun de ceux-ci :

BPR Groupe-Conseil		
Période se terminant le 2005-04-09		30 768,01\$ taxes incluses
Ce compte a déjà été présenté au Conseil		
BPR Groupe-Conseil		
Période se terminant le 2005-04-30		84 655,63\$ taxes incluses
Ce compte a déjà été présenté au Conseil		
BPR Groupe-Conseil		
Période se situant entre le 2005-05-01 et le 2005-06-1		85 282,30\$ taxes incluses
Ce compte est présenté au Conseil pour la première fois. Une photocopie leur est remise		
BPR Groupe-Conseil		
Période se terminant le 2005-07-09		16 406,12\$ taxes incluses
Ce compte est présenté au Conseil pour la première fois. Une photocopie leur est remise		
TOTAL DÛ :		137 112,06\$

Le Conseil municipal autorise le directeur général à payer, pour le moment, les comptes suivants :

	30 768,01\$ taxes incluses
	84 655,63\$ taxes incluses
Pour un total de :	115 423,64\$

Les deux autres comptes en main touchant les honoraires professionnels seront payés plus tard.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les deux comptes d'honoraires suivants à BPR Groupe-Conseil pour la mise aux normes des installations d'eau potable : le premier compte s'élève à trente mille sept cent soixante-huit dollars et un cent (30 768,01\$) taxes incluses et le deuxième s'élève à quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-cinq dollars et soixante-trois cents (84 655,63\$) taxes incluses;

QUE les honoraires qui couvrent la période se situant entre le 2005-05-01 et le 2005-06-18 et qui s'élèvent à cinq mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et trente cents (5 282,30\$) taxes incluses ainsi que ceux se terminant le 2005-07-09 au montant de seize mille quatre cent six dollars et douze cents (16 406,12\$) taxes incluses, soient présentés lors d'une prochaine assemblée pour fin d'approbation.

**ACCEPTATION OFFICIELLE DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR
«LA COMPAGNIE WILFRID ALLEN LTÉE»**

À la séance régulière du 2 mai 2005, le Conseil avait décidé de ne pas signifier immédiatement à la Cie Wilfrid Allen ltée que leur soumission avait été retenue pour la mise aux normes de nos installations d'eau potable. Pourquoi?

1e Parce que leur soumission était valide pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 21 août 2005.

2e Parce que le Conseil voulait absolument s'assurer qu'Infrastructures-Québec allait hausser le protocole d'entente avant de s'engager avec la Compagnie Wilfrid Allen ltée.

Hors, au mois de juin 2005, Infrastructures-Québec annonçait que le nouveau coût total du projet accepté passait de 7 601 448\$ à 9 061 000\$. Infrastructures-Québec annonçait également que le délai de réalisation des travaux était prolongé au 30 juin 2006.

Donc, tous les critères sont réunis maintenant pour accepter de façon officielle la soumission du 21 avril dernier présentée par la compagnie Wilfrid Allen ltée.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en vertu du volet 1 du programme Infrastructures-Québec a été majorée de 729 776\$, c'est-à-dire qu'elle passe de 3 800 724\$ à 4 530 500\$;

CONSIDÉRANT QUE le délai de réalisation des travaux a été prolongé jusqu'au 30 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par «La Compagnie Wilfrid Allen ltée» était la plus basse et qu'elle était conforme aux plans et devis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «La Compagnie Wilfrid Allen ltée» au montant de sept millions cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et dix-huit cents (7 057 384,18\$) taxes incluses pour mettre aux normes les installations d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ainsi que celles de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE monsieur le Maire Pierre Jean et le directeur général Yves Laflamme soient les personnes autorisées à signer tous les documents reliés à ce dossier.

SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA CIE «WILFRID ALLEN LTÉE»

Un modèle de contrat est remis aux élus. S'il convient, il importe de le faire signer par les gens autorisés.

La Municipalité désigne les personnes suivantes :

Monsieur Pierre Jean, Maire

Monsieur Yves Laflamme, directeur général

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la Municipalité provient de «La Compagnie Wilfrid Allen ltée»;

CONSIDÉRANT QUE le programme Infrastructures-Québec a accepté de hausser la subvention de sept cent vingt-neuf mille sept cent soixante-seize dollars (729 776\$);

CONSIDÉRANT QUE le programme Infrastructures-Québec a accepté de repousser le délai de réalisation des travaux au 30 juin 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur le Maire, Pierre Jean, et monsieur le directeur général, Yves Laflamme, comme étant les personnes autorisées à signer le contrat entre les deux parties;

QUE cette signature de contrat soit faite dans les plus brefs délais et qu'une copie soit gardée par chacune des deux parties.

SIGNATURE DES ADDENDAS DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC

Mme Denise Dufour, directrice générale du programme Infrastructures-Québec, a envoyé en deux copies des addendas au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière. Ces copies doivent être dûment signées et initialisées. La Municipalité en garde un exemplaire et retourne l'autre dans les plus brefs délais à Infrastructures-Québec.

Les addendas ont été signés et initialisés. Un exemplaire sera envoyé à «Infrastructures-Québec».

FÊTE DES ARTS ET TRADITIONS

La 8e édition de la «Fête des arts et traditions» de Berthier-sur-Mer se tiendra les 9, 10 et 11 septembre prochain. Cette année, la fête va souligner les traditions et le patrimoine maritimes de la municipalité.

Une collaboration financière est essentielle pour que cette fête soit une réussite. C'est pourquoi ils s'adressent à la municipalité en leur proposant un plan de commandite :

Commandite de soutien	50\$
Commandite importante	100\$
Commandite capitale	250\$
Commandite majeure	500\$
Commandite de prestige	1 000\$ et plus

À titre informatif, la Municipalité avait versé l'année dernière une somme de cinquante dollars (50\$).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer est voisine de la nôtre et que nos relations intermunicipales sont bonnes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénaud Roy

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser cinquante dollars (50\$) et de devenir partenaire important à la huitième édition de la Fête des arts et traditions de Berthier-sur-Mer.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE DÉMARRAGE

Une réunion de chantier a eu lieu mercredi le 6 juillet dernier. Elle réunissait des membres des Conseils de la Municipalité de Saint-François et de la Municipalité de Saint-Pierre, des représentants de BPR Groupe-Conseil et des représentants de la compagnie Wilfrid Allen ltée.

Le but de cette réunion de démarrage du chantier était de présenter les différents acteurs les uns aux autres. C'était aussi de regarder l'échéancier des travaux présenté par l'entrepreneur. Il y a eu en même temps remise à chacune des parties de documents qui étaient exigés dans le devis.

Le procès-verbal a été rédigé par monsieur Michel Cossette de BPR Groupe-Conseil.

Une copie du document est remise à chacun des élus.

TABLEAU DES EMPRUNTS ACTUELS (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire remet aux élus un tableau à jour des emprunts actuels de la Municipalité.

175^E DE L'ISLE-AUX-GRUES ET SON ARCHIPEL

En 2006, l'Isle-aux-Grues et son archipel vont fêter leur 175^e année de vie paroissiale et municipale.

Une de leurs principales activités est l'élaboration d'un livre souvenir afin de souligner cet événement et ainsi marquer ce passage en se rappelant un peu de leur histoire d'hier à aujourd'hui.

Le comité organisateur espère de la solidarité des municipalités avoisinantes. Aussi, leur présente-t-il différentes catégories de commandite :

Diamant	600\$ et plus
Platine	500\$
Or	400\$
Argent	300\$
Cuivre	200\$
Bronze	100\$
Don	à votre discrétion

Le Conseil municipal ne juge pas à propos de verser une contribution à l'Isle-aux-Grues et son archipel parce que la proximité physique entre les deux municipalités n'y est pas. La Municipalité préfère aider ces voisins plus immédiats pour de telles demandes.

APPROBATION OFFICIELLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 198-2005

Le 7 juillet 2005, la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a approuvé le règlement d'emprunt No 198-2005 de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, décrétant un emprunt de 8 186 993\$ et modifiant le règlement No 194-2003.

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION DU CAMION INCENDIE ET DES 2 POMPES PORTATIVES

Le secrétaire remet aux élus le rapport d'inspection préventive concernant le camion incendie et les tests des 2 pompes portatives.

Cette inspection et ces 2 tests ont été réalisés par Jacques Thibault (Pierreville).

COMMISSION DE TOPONYMIE

Lors de leur réunion tenue le 27 juin 2005, la Commission de toponymie a officialisé le toponyme Parc Olivier-Tremblay pour désigner un parc public situé sur le territoire de la Municipalité.

Donc, maintenant, le parc à Morigeau s'appelle :

«PARC OLIVIER-TREMBLAY»

Pour souligner l'événement, la Société de Conservation du Patrimoine, aidée du Comité d'embellissement, vont composer un texte afin de nous présenter qui était vraiment Olivier Tremblay. Après quoi, un panneau d'interprétation pourra être conçu et installé à un endroit dans le parc Olivier-Tremblay.

NOUVELLE TECHNOLOGIE (À TITRE INFORMATIF)

La ville de Sept-Îles réalise actuellement une expérience qui constitue une première au Canada en matière d'environnement. La ville met à l'essai une nouvelle technologie permettant de composter les déchets, en prenant toutefois le risque calculé de ne faire aucun tri. L'objectif est de réduire le volume des matières résiduelles et de prolonger la durée de vie du lieu d'enfouissement local.

Une copie du document est remise aux élus.

La municipalité de Sept-Îles ne pourra se prononcer sur l'efficacité de la nouvelle technologie qu'à l'automne prochain. C'est un dossier à suivre.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE LA S.C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

Le demandeur, Société Coopérative Agricole de la Rivière-du-Sud, sollicite la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une autorisation lui permettant d'acquérir de monsieur Maurice Laflamme et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins commerciales, un terrain d'une superficie d'environ 2 350 mètres carrés et situé sur une partie du lot 31 du cadastre de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Un croquis est remis aux élus afin qu'ils puissent bien situer le terrain visé par la S.C.A. de la Rivière-du-Sud.

La S.C.A. de la Rivière-du-Sud demande à la Municipalité une résolution d'appui à leur projet.

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec dans ce dossier n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, étant donné la petite superficie en cause et que le terrain visé sera au service des agriculteurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est situé dans un milieu agricole actif et structuré;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles du secteur resteraient intactes;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur n'occasionnera aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans ce secteur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur permettra de maintenir, d'agrandir et de développer la Société Coopérative Agricole aux bénéfices des agriculteurs de la région, en permettant de leur fournir une plus grande diversité de moulée, de tuyaux de drainage et de matériaux de construction;

CONSIDÉRANT QU'une décision favorable ne serait pas de nature à compromettre l'aspect rural de ce secteur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle résidence ne sera construite sur le terrain visé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé étant contigu à une partie du lot 31 situé dans la zone agricole et appartenant déjà au demandeur et que ce dernier ne pourra pas aliéner séparément ces deux parties du lot 31;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la demande de la S.C.A. de la Rivière-du-Sud relativement à l'autorisation lui permettant d'acquérir de monsieur Maurice Laflamme et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins commerciales, un terrain d'une superficie d'environ 2 350 mètres carrés et situé sur une partie du lot 31 du cadastre de la Paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dans la circonscription foncière de Montmagny.

AUTORISATION

Vous n'êtes pas sans savoir que le dimanche 6 novembre 2005 vont se tenir des élections municipales partout au Québec, en même temps.

Quelques changements ont été apportés dans le processus. Aussi, il va y avoir une formation pour les présidents et les présidentes d'élection municipale le mercredi 7 septembre prochain à l'Hôtel L'Oiselière de Montmagny. Est-ce que vous autorisez le directeur général et son adjointe à y participer?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et son adjointe à participer à cette formation à Montmagny.

TOITURE DE LA MAISON DE LA PAROISSE

Cette question de la toiture de la Maison de la Paroisse avait été apportée à la séance régulière du 6 juin dernier. À cette dernière, le Conseil avait dit qu'il était d'accord pour repeindre et réparer ladite toiture. Le Conseil avait aussi décidé d'attendre l'estimation du coût des travaux de monsieur Thibaudeau de St-Georges de Beauce. Ce monsieur, c'est celui qui a repeint la couverture de l'église et qui est spécialisé dans ces modèles de bâtiments.

L'estimation de monsieur Thibaudeau devait nous parvenir à la fin du mois de juin mais finalement, c'est plutôt à la fin du mois de juillet qu'elle est arrivée.

Le directeur général présente l'offre de service de monsieur Thibaudeau au Conseil municipal. Si le Conseil accepte sa proposition de services, il pourrait faire le travail peut-être à l'automne 2005 mais plus assurément au printemps 2006.

ATTENDU QUE la toiture de la Maison de la Paroisse est très, très rouillée par endroits;

ATTENDU QUE le bâtiment de la Maison de la Paroisse fait partie d'un site historique et qu'il importe de le restaurer comme il faut;

ATTENDU QUE la toiture de l'église a été faite par un spécialiste dans le domaine et qu'aux dires de tous, le travail a été très bien fait;

ATTENDU QU'il serait irréfléchi de laisser aller la toiture de la Maison de la Paroisse se dégrader davantage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de «J. Thibaudeau & Fils peintres inc.» pour effectuer les travaux de peinture à la toiture de la Maison de la Paroisse;

QUE les travaux consistent à :

- Brosser les parties rouillées et la peinture qui lève
- Ensuite, nettoyer le tout
- Laver au dérouilleur Sico si nécessaire
- Peinturer la corniche tout autour du couvent
- Un «primer» à métal sera appliqué sur les taches de rouille
- Le clocher, la couverture du couvent, la tête de cheminée ainsi que deux petites couvertures à l'arrière se verront appliquer deux couches d'aluminium au complet.

QUE le coût de onze mille huit cent dollars (11 800\$) taxes en sus comprenne le matériel, l'outillage et les assurances.

QUE les travaux à la toiture soient effectués au printemps 2006 et que les coûts restent les mêmes.

Le directeur général demande au Conseil l'autorisation de faire une démarche auprès du ministère de la Culture afin de voir si la Municipalité ne pourrait pas soutenir un montant de subvention pour l'aider à réaliser ces travaux au printemps 2006.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à faire des démarches auprès du ministère de la Culture afin d'obtenir une aide financière pour la réparation de la toiture de la Maison de la Paroisse.

TABLEAU PRÉPARÉ PAR BPR SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Lors de la réunion de démarrage du 6 juillet dernier, la firme BPR Groupe-Conseil avait présenté un tableau sur les prévisions budgétaires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable. Ce dernier montrait certaines erreurs. Aussi, a-t-il été mis de côté.

Aujourd'hui, il vous est présenté un nouveau tableau de prévisions budgétaires.

PACTE RURAL

Afin de répondre à la condition de Développement économique, Innovation et Exportation Québec pour obtenir le dernier versement du pacte rural, la MRC doit l'informer des projets susceptibles d'être réalisés d'ici la fin du programme.

Questionnaire à répondre d'ici le 26 août 2005 :

«Considérant que des sommes d'argent sont encore disponibles pour le territoire de votre municipalité, quels sont les projets conformes au programme du Pacte rural que vous envisagez réaliser sur votre territoire d'ici la fin du programme?»

Le montant disponible est de 22 000,00\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour envoyer à la MRC de Montmagny une liste de projets qu'ils comptent réaliser avec les argents du programme du Pacte rural.

PRÉSENTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

BPR Groupe-Conseil présente un premier décompte progressif couvrant les travaux exécutés par l'entrepreneur «La Cie Wilfrid Allen ltée» en date du 28 juillet 2005 pour le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

Une copie complète du décompte progressif no 1 est remise à chacun des élus. Le montant total à payer est de trois cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-seize cents (318 596,96\$) taxes et retenues incluses.

Le Conseil municipal demande au directeur général de regarder dans le devis le délai accordé à la Municipalité avant de payer chacun des décomptes qui lui seront présentés.

À la page 47 de 54, il est dit que dans les quarante-cinq (45) jours de calendrier qui suivent la signature du décompte progressif par l'ingénieur, le propriétaire adresse à l'entrepreneur un chèque constituant un acompte dont le montant est égal à la somme des valeurs contractuelles des travaux exécutés figurant au décompte, tel que corrigé s'il y a lieu, cette somme étant diminuée des acomptes déjà versés, de la retenue de garantie en conformité de l'article intitulé «Retenue de garantie» de la présente section et de toutes sommes que le propriétaire doit retenir en vertu de la loi ou que l'entrepreneur peut lui devoir pour quelque raison que ce soit.

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif no 1 couvrant les travaux exécutés par l'entrepreneur «La Compagnie Wilfrid Allen ltée» en date du 28 juillet 2005 concernant la mise aux normes des installations de production d'eau potable a été signé par l'entrepreneur et l'ingénieur responsable du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également regardé avec soin les dépenses du décompte progressif no 1 qui lui ont été présentées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de défrayer le premier décompte progressif (no 1) au montant de trois cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-seize cents (318 596,96\$) taxes et retenues incluses à la compagnie Wilfrid Allen ltée pour les travaux de mise aux normes des installations de production

d'eau potable effectués en date du 28 juillet 2005;

QUE la Municipalité dispose de 45 jours de calendrier pour payer l'entrepreneur à partir de la date de signature du décompte progressif par le représentant autorisé de la compagnie, en l'occurrence monsieur Ghislain Néron;

CONSIDÉRANT QUE le décompte a été signé le 1er août 2005, cela signifie que légalement, la Municipalité a jusqu'au 14 septembre 2005 pour les payer.

EMPRUNT TEMPORAIRE

Le règlement d'emprunt No 198-2005 a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 7 juillet 2005. L'emprunt approuvé est de 8 186 993\$.

Le secrétaire demande l'autorisation au Conseil municipal d'aller en emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire afin de payer le premier décompte progressif présenté par «La Cie Wilfrid Allen Itée».

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'a pas les argents requis dans son compte général pour payer le premier décompte progressif de 318 596,96\$ taxes et retenues incluses présenté par la compagnie Wilfrid Allen Itée couvrant les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable en date du 28 juillet 2005;

ATTENDU QUE le 7 juillet 2005, la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a approuvé le règlement d'emprunt No 198-2005 de la Municipalité décrétant un emprunt de 8 186 993\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à effectuer un emprunt temporaire auprès de l'institution financière qui lui offrira les meilleurs taux;

QUE les argents de l'emprunt temporaire servent exclusivement à payer les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La réunion se termine à vingt et une heures et quarante-sept minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Directeur général

Les Petites annonces de L'Écho

À vendre

Ensemble d'appareils électroménagers : frigo, cuisinière, congélateur, lave-vaisselle Kelvenator, couleur amande et noire. Prix raisonnable. Tél. : 259-2291.

Garderie Les p'tits Lucioles

À l'automne 2005, 2 places disponibles à temps plein ou partiel. 1 place pour faire dîner ses tout-petits. Située dans les rues neuves en milieu familial, maman de 2 enfants; milieu sécuritaire, terrain entièrement clôturé. Ces services vous sont offerts à prix abordable et avec reçu. Venez visiter! En août, nous avons fêté notre 1^{er} anniversaire déjà. Merci! Sylvie Simard: 259-2903.



Salon
Karo
Carole Guillemette
Coiffure Elle et Lui
4 rue Balin
Saint-François
418-259-7117

Baptêmes

Le 3 juillet, *Rosalie Blais*,

filles de Dany Blais et de Josée Rémillard.

Le 3 juillet, *Xavier Fiset*,

fil de Donald Fiset et de Nancy Martineau.

Le 3 juillet, *Justin Simard*,

fil de Sandra Simard.

Toutes nos félicitations aux heureux parents!

Mariages

Le 16 juillet a eu lieu le mariage de *Nadia Côté et Claude Théberge*.

Le 23 juillet a eu lieu le mariage de *Maude Labbé et Gilles Fortin*.

Le 13 août a eu lieu le mariage de *Gisèle Huot et Gaétan Curadeau*.

Le 20 août a eu lieu le mariage de *Karine Garant et Steve Tanguay*.

Le 20 août a eu lieu le mariage de *Valérie Savoie et Daniel Roy*.

Toutes nos félicitations aux nouveaux Époux!

Sépultures

M. *Guy Bonneau*, fils de Albert Bonneau et de Blanche-Alice Prévost, décédé à Port-Cartier le 22 juin 2005 à l'âge de 55 ans. Funérailles le 4 juillet à Saint-François.

Michel Talbot, prêtre

Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE

542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST



SAVIEZ-VOUS

- se retrouvent surtout chez les enfants qui fréquentent le milieu scolaire ou le milieu de garde, particulièrement au retour des vacances;
- s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres;
- aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales;
- se nourrissent de sang humain;
- ne causent pas toujours de démangeaisons;
- résistent aux champoings ordinaires mais sont facilement tués par un traitement spécial contre les poux;
- ne transmettent pas de maladies;
- ne vivent pas sur les animaux domestiques.

Comment prévenir les poux de tête?

Garder les cheveux longs attachés.

Rappeler aux enfants:

- d'éviter de se coller la tête contre celle des autres;
- de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de leur manteau.

Examiner régulièrement la tête des enfants.

Il n'existe pas de traitement de prévention. Seuls un dépistage et un traitement rapides des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux de tête.

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Si vous trouvez des poux ou des lentes...

- Appliquez le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- Avisez immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée.
- Retirez temporairement votre enfant de ces milieux jusqu'à la première application du traitement.
- Examinez la tête de toutes les personnes dans votre famille.

Traitez seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes. Le traitement est plus efficace lorsque toutes les personnes ayant des poux sont traitées en même temps (la même journée).

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE

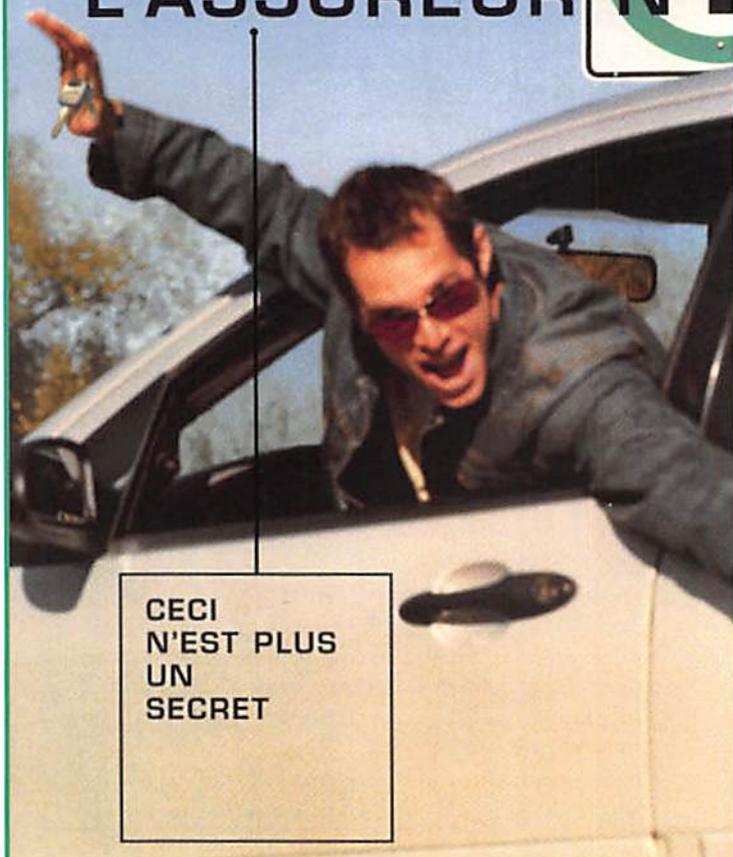
ASSURANCE AUTO 18-24



Desjardins
Assurances générales

Conjuguer avoirs et êtres

L'ASSUREUR N°1



**CECI
N'EST PLUS
UN
SECRET**

Protection complète et économies assurées

Desjardins Assurances générales met tout en œuvre pour vous faire économiser, en plus de vous offrir une protection complète.

- Obtenez un **rabais additionnel** sur votre prime d'assurance vol auto en protégeant votre voiture avec un système antivol (antidémarrreur).
- Profitez de l'**Avantage double contrat** en assurant votre auto et votre logement chez Desjardins Assurances générales. Bénéficiez alors **sans frais** de l'**Assistance juridique Desjardins** et de l'**option Bonne route**, un forfait de protections complémentaires pour votre auto. Plus encore ! Obtenez **5 % de réduction** sur le coût de votre prime d'assurance habitation et ne payez qu'**une seule franchise** si un même sinistre endommage à la fois votre auto et votre logement.

Concours « Gagnez votre prime ! »

À gagner : **10 primes**
d'assurance auto Desjardins pour
un an, d'une valeur pouvant
atteindre **1000 \$** chacune !

Du 11 août 2005 au 31 mai 2006,
participez au concours en demandant
une soumission pour votre assurance
auto.

Bonne chance !

Tirages le 13 octobre 2005, et les 12 janvier, 13 avril et 8 juin 2006. Les assurés de Desjardins Assurances générales, âgés de 18 à 24 ans au moment des tirages, ayant un contrat d'assurance auto en vigueur au 31 mai 2006, sont automatiquement inscrits à un tirage exclusif qui sera effectué le 8 juin 2006. Détails au www.desjardinsassurancesgenerales.com/prime



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Rivière-du-Sud